



RAPPORT DU JURY

2
0
2
1

Examen Professionnel
D'Agent de Maitrise Territorial



SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE L'EXAMEN	2
1.1.	Calendrier.....	2
1.2.	Conventionnement.....	2
1.3.	Composition du jury.....	2
2.	PROFIL DES CANDIDATS.....	3
2.1.	Répartition Géographique	3
2.2.	Répartition Femmes/Hommes	3
2.3.	Répartition par tranche d'âge.....	3
2.4.	Préparation des candidats	4
3.	EPRUEVE ECRITE D'ADMISSION	4
3.1.	Nature de l'épreuve écrite.....	4
3.2.	Principaux chiffres de l'épreuve écrite	4
3.3.	Résultats de l'épreuve écrite	4
4.	EPRUEVE ORALE D'ADMISSION	5
4.1.	Nature de l'épreuve orale.....	5
4.2.	Principaux chiffres de l'épreuve orale	5
4.3.	Résultats de l'épreuve orale	5
5.	OBSERVATIONS DU JURY	5

1. PRESENTATION DE L'EXAMEN

1.1. Calendrier



1.2. Conventionnement

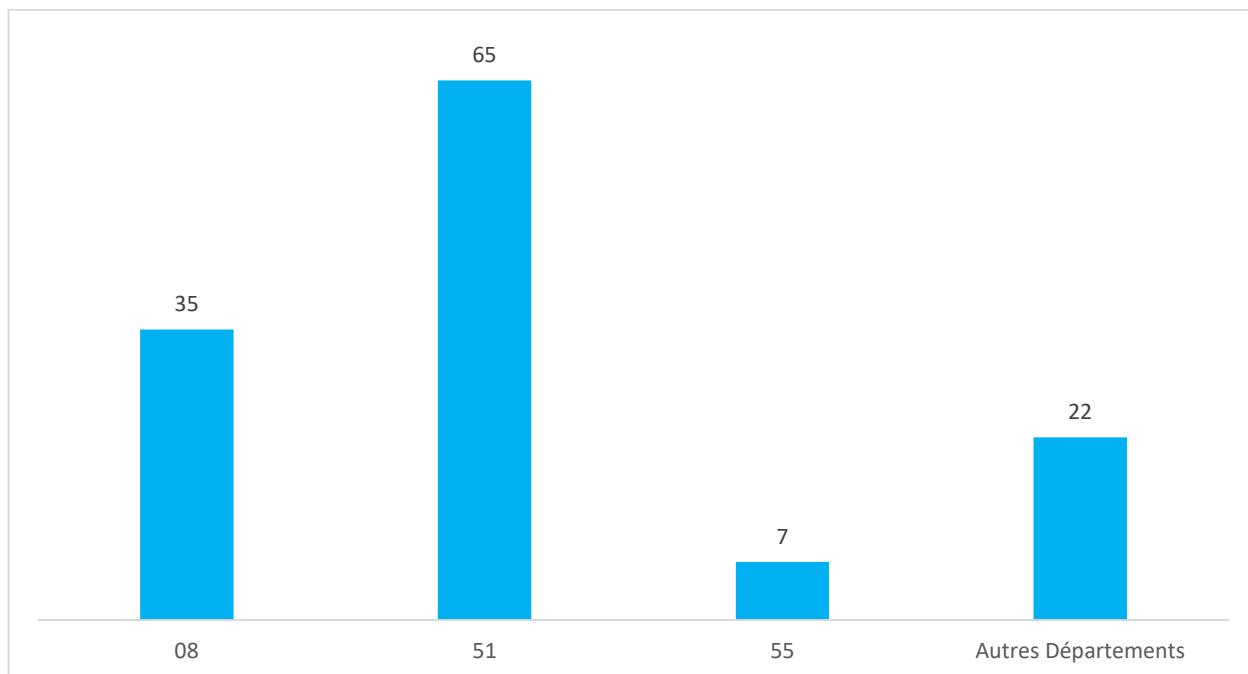
Le Centre de Gestion de la Marne a organisé l'examen professionnel pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés marnaises, ardennaises et meusiennes.

1.3. Composition du jury

Elus locaux		Fonctionnaires Territoriaux		Personnalités Qualifiées	
M. Marcel VERGEZ	Mme Evelyne QUENTIN	Mme Faustine BOURGEOIS	M. Olivier DECAD	M. Cédric MARIE	Mme Sophie BIGAULT
<i>Président du Jury – Maire de Ventelay</i>	<i>Maire de Saint Brice Courcelles</i>	<i>Agent de Maîtrise – Adjointe au Responsable du service espaces verts et propreté à la Communauté d'Agglomération de Vitry Champagne et Der</i>	<i>Agent de Maîtrise à la Mairie de SUIPPES, Représentant de la CAP C au Centre de Gestion de la Marne</i>	<i>Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle, responsable logistique à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est</i>	<i>Ingénieure Principale à la Communauté Urbaine du Grand Reims</i>

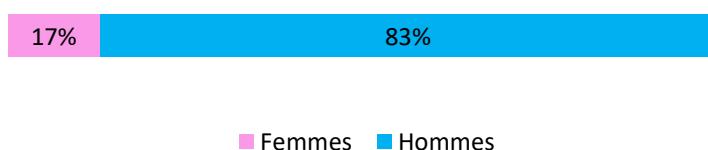
2. PROFIL DES CANDIDATS

2.1. Répartition Géographique



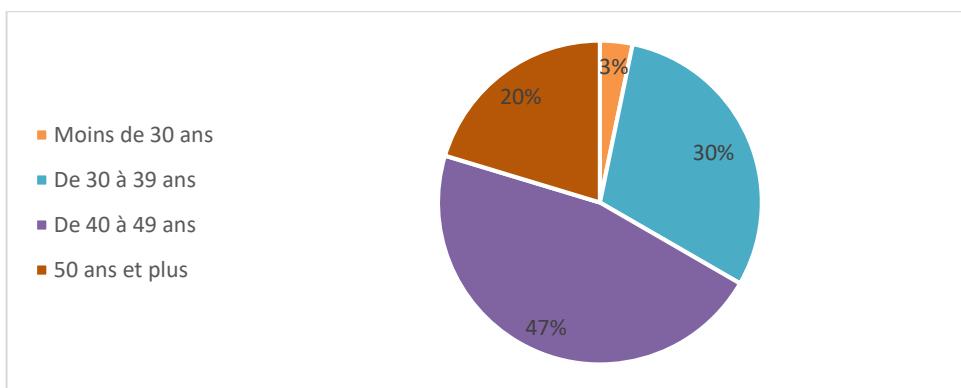
22 candidats sont issus de départements n'ayant pas conventionné avec le CDG 51 pour l'organisation de cet examen professionnel sur 129 candidats inscrits.

2.2. Répartition Femmes/Hommes



■ Femmes ■ Hommes

2.3. Répartition par tranche d'âge



2.4. Préparation des candidats



3. EPREUVE ECRITE D'ADMISSION

3.1. Nature de l'épreuve écrite

A partir d'un dossier comprenant différentes pièces, résolution d'un cas pratique portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux, et notamment sur les missions d'encadrement (durée : deux heures; coefficient 1)

Le sujet de la session 2021 de l'examen est disponible sur le site internet <https://51.cdgplus.fr/concours-examens/annales/>

3.2. Principaux chiffres de l'épreuve écrite

L'épreuve écrite s'est déroulée sur deux sites à l'UFR Sciences Exactes et Naturelles à Reims (51) et à la Salle Polyvalente des Ouillons à Vignot (55), le 21 janvier 20121.

	Nombre de candidats
Nombre d'admis à concourir	129
Nombre de présents à l'épreuve écrite	112
Absentéisme en %	13%

3.3. Résultats de l'épreuve écrite

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 6 sur 20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis à l'oral
1	12,88	17	75

4 copies ont été écartées pour rupture d'anonymat ou non-respect du règlement pour les motifs suivants :

- copies non cachetées
- insertion d'une signature
- nom mentionné

4. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

4.1. Nature de l'épreuve orale

Entretien avec le jury destiné à permettre à ce dernier d'apprécier la personnalité, la motivation du candidat et ses capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (durée totale : 15min)

4.2. Principaux chiffres de l'épreuve orale

L'épreuve orale s'est déroulée à l'antenne du CNFPT à Chalons en Champagne les 6 et 7 avril 2021 et sur deux sites du Centre de Gestion de la Marne, le 8 avril 2021.

	Nombre de candidats
Nombre de candidats admissibles	75
Nombre de présents à l'épreuve orale	72
Absentéisme en %	4%

4.3. Résultats de l'épreuve orale

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10 sur 20.

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
3,00	16	2	46

5. OBSERVATIONS DU JURY

Les membres du jury conseillent aux candidats de développer leurs connaissances de l'environnement territorial afin d'être mieux préparés aux attendus de l'épreuve orale.

Les candidats doivent davantage se projeter sur un futur poste d'agent de maîtrise et notamment être en capacité de se positionner en qualité de manager (exemple les sanctions, rôle des instances...).

Les candidats ne doivent pas négliger l'aspect rédactionnel de l'épreuve écrite et également lire attentivement le règlement et les consignes.

Le Président du jury

Marcel VERGEZ

Maire de VENTELAY

